



Problème facture de gaz et colocation

Par **Pluna**, le **14/12/2015** à **11:38**

Bonjour, je souhaiterais avoir des informations sur mon cas svp ... Alors il se trouve que j'ai habité un logement avec un colocataire jusqu'au 1er juillet 2015. Nous avons convenu que je paierai le gaz et lui l'électricité. Lors de ma souscription au contrat de gaz, j'avais bien précisé que j'étais en colocation et ils avaient le nom de mon colocataire précisé dans le dossier donc l'abonnement était initialement à nos deux noms comme je le souhaitais, cependant je recevais des courriers avec mon nom et celui de mon colocataire accolé, avec une mise en forme assez douteuse, j'ai donc demandé une rectification de mise en forme sur les courriers, mais j'ai su par la suite que le contrat a été modifié dans le fond et a été mis uniquement à mon nom (ce que je ne voulais pas). Suite à ça donc quelque mois après je déménage donc le 1er juillet à cause de nombreux problèmes dans l'appartement, j'ai bien sur téléphoné au fournisseur de gaz pour demander les démarches que je devais effectuer concernant la résiliation, dans la mesure où j'étais en colocation, ils m'ont expliqué que pour ne pas que le gaz soit coupé et donc que ça gêne mon colocataire à mon départ, je ne devais pas résilier moi même mais que c'était à lui d'appeler pour remplacer mon nom par le sien, je pensais donc que le contrat était toujours à nos deux noms ce qui n'était pas le cas. Et le colocataire en question m'avait dit qu'il avait appelé ce qui apparemment n'a pas été fait (je l'ai cru car nous avions une relation courtoise) .. j'ai appris par la suite qu'il avait déménagé cet été et depuis aucunes nouvelles ... Aujourd'hui donc en décembre je reçois une facture de gaz d'un gros montant la facture était toujours en mon nom alors même que désormais il doit y avoir de tout nouveaux habitants. J'appelle donc le gaz qui me dit de leur envoyer mon état de lieux de sortie, or la personne ayant fait cet état des lieux n'a pas relevé le compteur de gaz ... Je ne sais donc pas quoi faire, pouvez vous m'éclairer sur cette situation ? Suis je en droit de ne pas payer cette facture ? Est-ce que je peux considérer avoir mal été informée ? Ou est-ce que la personne ayant fait l'état des lieux est fautive de ne pas avoir relevé le compteur ? ...

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **14/12/2015** à **11:47**

Bonjour,rnSi quelqu'un est fautif ici, c'est avant tout vous puisqu'il vous appartenait de résilier l'abonnement lors de votre départ.

Par **Pluna**, le **14/12/2015** à **12:45**

Bonjour, merci de votre réponse. J'entend bien, cependant lorsque j'ai demandé au fournisseur les démarches à effectuer concernant la résiliation on m'a clairement dit que dans la mesure où mon colocataire restait, je n'avais rien à faire moi même. Je ne connaissais pas les démarches exactes dans le cas d'une colocation, le fournisseur aujourd'hui en regardant mon dossier et la conversation que j'ai eu avec le conseiller avant mon départ m'a dit que j'avais été mal informée ...